

Conseil Communautaire du 23 juillet 2020

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

ID : 021-200006682-20200723-CC_20_064-DE

Date d'envoi de la convocation : 17 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 70

Nombre de Procurations : 11

Nombre de Votants : 81

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Pierre BOLZE, Geoffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Charlotte FOUGERE, Thibaut GLOAGUEN, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Patricia ROSSIGNOL, Estelle BRUNAUD, Yves PYS, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnauld GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Corinne GARREAU, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Guy DROMARD, Pascal MALAQUIN, Cyril DEREPIERRE, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Olivier MENAGER, Gilles ARPAILLANGES, Jacques FROTEY, Gérard GREFFE, Michel MOINGEON, Michel QUINET, Guy VADROT, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY.

Suppléants : Mme Marie-Claire BELORGEY (Suppléante de MOLINOT),
M. David MAGNIEN (Suppléant de PULIGN-MONTRACHET),

Délégués ayant donné procuration :

M. Raphaël BOUILLET à Mme Carole BERNHARD,
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Charlotte FOUGERE,
Mme Carole CHATEAU à Mme Anne CAILLAUD,
Mme Anne GEHIN à M. Thibaut GLOAGUEN,
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL,
M. Éric MONNOT à Mme Emmanuelle JEUNET-MANCY,
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION
M. Philippe ROUX à M. Jean-Luc BECQUET,
M. Gérard NAIRAT à M. Sébastien LAURENT,
M. Serge GRAPPIN à Christian GHISLAIN,
M. Sylvain JACOB à M. Pascal HUGUENIN,

Délégués absents non représentés :

Mmes et MM. Rémy MORIN, Marie-France BRAVARD, Sihème REZIGUE, Jean-Noël MORY, Richard BENINGER, Didier SAINT-EVE, Marc DENIZOT, Sandrine ARRAULT, Jacqueline METAIS.

Secrétaire : M. Alexis FAIVRE

DESIGNATIONS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELIMINATION ET DE SUIVI DES DECHETS

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

VU l'arrêté interpréfectoral en date du 20 décembre 2006 portant création de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud au 1^{er} janvier 2007 ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération BEAUNE Côte et Sud ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC 19/036 du 25 mars 2019



Dans le cadre de l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), la Communauté d'agglomération a créé une commission de suivi des déchets ménagers et assimilés (délibération du 25 mars 2019). Ayant pour rôle de construire et d'évaluer les actions du Programme de Prévention, cette instance n'a pas de rôle décisionnaire et soumet pour validation au Conseil Communautaire le programme à mettre en œuvre.

Sa composition n'est pas imposée mais elle doit permettre de consulter et d'impliquer les différents acteurs locaux agissant dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. La CCES qui est créée dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA de la Communauté d'agglomération est donc composée de structures intervenant dans ce domaine ainsi que d'élus et de collectivités représentant la diversité du territoire de l'ensemble de la Communauté d'agglomération.

Lors de la précédente mandature, la CCES était présidée par le Vice-Président en charge des déchets et composée de trois types de partenaires dont la liste détaillée figure en annexe. Elle comportait en outre de 11 membres issus du Conseil communautaire.

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de créer, à titre permanent et pour la durée du mandat, une Commission consultative d'élaboration et de suivi des déchets ;
- DECIDE de reconduire, à l'identique, la composition ci avant exposée ;
- PROCEDE à la désignation des membres de cette commission à main levée, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales et désigne;
 - M. COSTE Xavier
 - M. BECQUET Jean Luc
 - M. VALLET Jean Christophe
 - M. FROTEY Jacques
 - M. THOMAS Denis
 - M. MAREY Jean
 - M. BROUANT Pierre
 - M. ROY JEAN PAUL
 - M. JACOB Sylvain
 - M. BROUSSE Jean Claude
 - M. GREFFE Gérard

DESIGNATIONS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELIMINATION ET DE SUIVI DES DECHETS

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES


Jean-François PONS



Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le



ID : 021-200006682-20200723-CC_20_064-DE

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

ANNEXE

Liste des structures membres de la CCES

- Partenaires institutionnels :

- SMET 71,
- ADEME,
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté,
- Conseil Départemental de la Côte d'Or,
- Chambres Consulaires Territoriales (CCI, CMA).

- Partenaires de la prévention et de la gestion des déchets :

- Prestataires de la Communauté d'Agglomération (Bourgogne Recyclage)
- Association de l'Economie Sociales et Solidaires (Emmaüs)
- Le Pays Beaunois,
- Eco-organismes : CITEO

- Société civile :

- Bailleurs sociaux (Orvitis et SCIC Habitat)
- Syndics de copropriétés (Cabinet Echinard, Cabinet Ryaux, NEYRAT Immobilier)
- Associations environnementales (ARTIS,...)